



Département de l'Oise
Arrondissement de Clermont
Commune de Mouy

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU
CONSEIL MUNICIPAL
DU
15 AVRIL 2022**

OBJET : Création d'un poste d'Adjoint d'animation, à temps complet, à compter du 15 avril 2022.

L'an deux mil vingt et deux,
le quinze avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence Monsieur Philippe MAUGER, Maire,

Etaient présents :

Monsieur MAUGER, Madame BRETON, Monsieur HAUTDEBOURG, Madame SEBIH, Monsieur BRUVIER, Madame CORFMAT (départ à 21h45), Monsieur BARRIER, Madame LENOIR, Madame LACROIX, Madame BÉRAULT, Monsieur JOZEFOWICZ, Monsieur GUÉTROT, Madame CROS, Madame PLESSIER (installée après le point n°1), Monsieur LAMAAIZI, Monsieur DERUEM, Madame POULENARD, Monsieur LTEIF, Madame AFFDAL-PUTFIN, Madame FERRER.

Etaient absents :

Monsieur TERRIER, absent excusé donne pouvoir à Monsieur HAUTDEBOURG.
Madame CORFMAT, absente excusée donne pouvoir à Madame PLESSIER (après 21h45).
Monsieur NÉRIN, absent excusé donne pouvoir à Madame BÉRAULT.
Monsieur CORTÈS, absent excusé donne pouvoir à Monsieur le Maire.
Monsieur LOUIS, absent excusé donne pouvoir à Madame BRETON.
Monsieur COSSON, absent excusé donne pouvoir à LAMAAIZI.
Monsieur VERCOUSTRE, absent excusé donne pouvoir à Madame CROS.
Monsieur MEUCCI, absent excusé donne pouvoir à Monsieur DERUEM.

Madame MOREL, absente
Monsieur KANOUTE, absent.

Madame Brigitte BÉRAULT est désignée secrétaire de séance.



Le Conseil,

Considérant la délibération n°85/21 du 13 décembre 2021 créant des postes affectés au Centre Communal d'Action Sociale de la ville de Mouy,

Considérant qu'un poste d'Adjoint administratif avait été créé à ce titre pour :

- ✓ Maintenir le lien social des personnes âgées de la commune avec leur environnement social et familial,
- ✓ Faire de la résidence un lieu d'échanges, de culture, de découverte pour toutes les personnes âgées de la ville,

Considérant qu'au vu des missions proposées et des orientations à venir en matière d'animations auprès des personnes âgées du Foyer Résidence de la ville de Mouy, un poste d'adjoint d'animation est davantage en adéquation,

Considérant que cet emploi d'Adjoint d'animation sera permanent, à temps complet, à raison de 37 heures hebdomadaires, à compter du 15 avril 2022,

Considérant qu'à ce titre, cet emploi sera occupé par un fonctionnaire appartenant au cadre d'emploi des Adjoints d'animation relevant de la catégorie hiérarchique C,

Considérant que la rémunération et le déroulement de la carrière correspondront au cadre d'emploi concerné,

Considérant qu'en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires et pour les besoins de continuité du service, ces emplois pourront être pourvus par un agent contractuel de droit public dans les conditions :

- ✓ De l'article 3-2 de la loi du 26 janvier 1984 précitée, pour faire face à une vacance temporaire d'emploi dans l'attente d'un recrutement d'un fonctionnaire :

Considérant que le contrat sera alors conclu pour une durée de 6 mois et qu'il pourra être prolongé, dans la limite d'une durée totale de deux ans, lorsque la procédure de recrutement d'un fonctionnaire n'aura pu aboutir au terme de la première année,

- ✓ De l'article 3-3 2° de la loi du 26 janvier 1984 pour les emplois de catégories A, B ou C, lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté dans les conditions prévues par la loi du 26 janvier 1984 :

Considérant que le contrat sera alors conclu pour une durée déterminée de trois ans et qu'il pourra être prolongé, par reconduction expresse, dans la limite d'une durée maximale de six ans,



Considérant qu'à l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat de l'agent pourra être reconduit que par décision expresse et pour une durée indéterminée,

Considérant que l'agent contractuel devra justifier d'une expérience professionnelle dans les fonctions précitées et la rémunération sera calculée, compte tenu de la nature des fonctions à exercer assimilées à un emploi de catégorie B et C, par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement.

Le rapport de Monsieur le Maire entendu,

Délibère

Article 1 : Crée un poste d'Adjoint d'animation, à temps complet, à compter du 15 avril 2022.

Article 2 : Ampliation de la présente délibération sera transmise à Madame la Préfète de l'Oise, à Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie de Mouy, à Madame le Receveur Municipale de la Ville de Mouy, pour exécution, et publiée conformément à la législation et la réglementation en vigueur.

Nombre de votants : 27

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité

Date de convocation : 07/04/2022

Date de l'affichage : 22/04/2022

N° : 22/22

Le Maire soussigné, ATTESTE

Que la présente délibération a été reçue

En sous-Préfecture le : 20/04/22

Publié le : 20/04/22

Pour le Maire et par délégation
la Directrice Générale des Services

Nathalie ANDRE



Le Maire,
Philippe MAUGER
Vice-président du Pays du Clermontois

